

PRÉAMBULE

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine et l'accès à la nature pour tous. Elle joue un rôle essentiel pour garantir le fragile équilibre entre ville et nature dans la « Région-Capitale ».

Comme chaque année, Île-de-France Nature engage plusieurs actions pour animer les espaces naturels régionaux qu'elle gère. Dans ce cadre, elle lance un appel à projets « Animations Nature » pour l'année 2025. L'objectif de ces animations est de :

- faire connaître les propriétés régionales et sa politique en matière de protection et de gestion des espaces naturels,
- faire prendre conscience au public des richesses et de la fragilité des milieux naturels,
- apporter les clés pour comprendre les enjeux de préservation de ces milieux et encourager des comportements respectueux de l'environnement sur les sites mais aussi dans la vie quotidienne,
- créer une dynamique autour des espaces naturels régionaux en proposant des ateliers pédagogiques et créatifs.

Ces animations sont gratuites pour le public.

Le présent document définit les modalités de participation ainsi que les critères d'éligibilité.

I- OBJET

Il est demandé aux porteurs de projets de proposer des animations se déroulant sur les sites gérés par Île-de-France Nature. Par animation, Île-de-France Nature entend toute manifestation qui met en avant un site, dans l'optique d'inciter un large public à venir le découvrir, l'apprécier et acquérir les connaissances et comportements permettant de le préserver. Elle doit être ludique et accessible à un large public, essentiellement familial.

II- LES PORTEURS DE PROJETS

Toute personne morale de droit public ou de droit privé à but non lucratif est libre de candidater.

III- LES SITES

Les animations doivent se dérouler sur les espaces naturels régionaux appartenant à la Région d'Île-de-France et ouverts au public. La liste de ces sites est jointe en annexe du présent appel à projets. Les informations générales sur ces sites sont consultables sur <https://www.iledefrance-nature.fr/tous-nos-espaces-naturels-regionaux/> et les cartes, sur <https://www.iledefrance-nature.fr/preparez-votre-sortie/>.

NB : un nombre important d'animations est prévu sur deux sites :

- **le Bois Saint Martin (Forêt régionale du Maubué – 77-93-94), acquis par Île-de-France Nature en novembre 2020 et bénéficiant de mesures de protection de la biodiversité renforcées (arrêté de protection de biotope)**
- **la Corniche des Forts (93)*, site régional très fréquenté, géré par Île-de-France Nature depuis juillet 2024, avec un fort enjeu d'accueil du public sur ce site**

** animations à proposer en dehors de la zone des jardins familiaux sur lesquels les animations ne sont pas gérées par Île-de-France Nature*

IV – MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

A- Les modalités de candidature

Les propositions d'animations se font uniquement en ligne, sur le support OpenAgenda. Un formulaire permettra de détailler les propositions. Toute proposition reçue sur un autre support ne sera pas étudiée.

La saisie des propositions d'animation sur OpenAgenda est ouverte **jusqu'au 4/11/24 inclus**. Toute proposition d'animation réceptionnée après cette date ne sera pas étudiée.

Toute nouvelle structure souhaitant proposer des animations doit se faire connaître auprès de Angélique Lucas par mail à l'adresse suivante : angelique.lucas@iledefrance-nature.fr ou en téléphonant au 06 80 58 91 58.

Une invitation lui sera envoyée par mail afin de contribuer à la programmation d'animations nature 2025 via le support OpenAgenda. **C'est uniquement via ce lien que la structure peut contribuer cette programmation** (si la structure contribue déjà à un programme d'animations via OpenAgenda elle ne doit pas partager cet agenda avec cet autre OpenAgenda).

Lorsqu'une structure devient contributrice de l'OpenAgenda, elle doit veiller à s'identifier avec le nom de son association/structure, et non avec un identifiant personnel (afin de retrouver ses animations plus facilement). Si la structure dispose déjà d'un OpenAgenda, elle doit veiller à enregistrer sa(ses) proposition(s) sur le bon agenda.

Lors de la saisie sur l'OpenAgenda, le porteur de projets devra bien veiller à :

- saisir **une seule et même animation dans chaque page « évènement »**. Si une même animation a lieu à plusieurs dates différentes, plusieurs évènements doivent être créés (un évènement par date).
- rédiger un **descriptif de l'animation le plus précis possible** : déroulé, objectifs de l'animation, liste du matériel éventuellement prêté aux participants (jumelles, loupes...), nécessité ou pas pour les participants d'apporter un pique-nique selon la durée et les horaires de l'animation, etc. Si l'animation est programmée dans le cadre d'un évènement type Fête de la Nature, Journées européennes du Patrimoine, Fréquence Grenouille, etc. cela devra être également précisé dans le descriptif.
- pour le **choix des points de rendez-vous**, utiliser si possible les parkings forestiers et bien vérifier les adresses des lieux d'animations, avec coordonnées GPS autant que possible.
- indiquer avec précision, dans les champs prévus pour cela, **si l'animation est dédiée aux enfants, aux adultes ou si elle ouverte à tout public** avec l'âge limite et le nombre maximal de participants (si l'animation est réservée aux enfants, indiquer uniquement le nombre d'enfants participants et non d'adultes accompagnants).
- **le courriel et le numéro de téléphone portable** indiqués devront être ceux de l'animateur présent le jour de l'animation : c'est sur ce courriel que les listes de participants seront envoyées et c'est ce

numéro de téléphone portable qui sera communiqué aux participants en amont de l'animation, pour qu'ils puissent contacter l'animateur en cas de problème le jour J.

- concernant le **choix de l'image** susceptible d'illustrer votre animation (obligatoire), il doit s'agir d'une image validée par Île-de-France Nature et autorisée à l'utiliser. Elle fera l'objet d'un contrat de cession de droits d'auteur pour la communication par Île-de-France Nature autour de la programmation d'animations nature (publications papier et web, réseaux sociaux, presse). Un copyright sera à préciser. Dans la mesure du possible, si une même animation est organisée sur plusieurs sites, le porteur de projet doit veiller à changer les images pour rendre les animations plus attractives.

- pour chaque animation, indiquez le **prix unitaire TTC** incluant la totalité des frais (ex, déplacement). En 2024, le coût moyen d'une animation s'élevait à 240€ TTC environ.

En parallèle, il sera demandé à la structure de transmettre à Mme Lucas :

- le CV et la copie des diplômes des animateurs(trices) en lien avec les animations proposées ;
- une documentation sur les activités de la structure (plaquette de présentation ou autres publications, site web, RS, etc.).

B- Les critères de recevabilité

Le porteur de projet doit avoir une légalité administrative. Il doit pouvoir attester, sur demande d'Île-de-France Nature, de la compétence des encadrants en tant que professionnels de l'animation et de l'éducation à l'environnement (diplômes, attestations...).

Les animations doivent obligatoirement se dérouler sur une propriété régionale **ouverte au public**, acquise, aménagée et gérée par Île-de-France Nature.

Le règlement intérieur du site doit être respecté. De manière générale, mais plus particulièrement dans le cas spécifique des Réserves Naturelles Régionales et des sites protégés par un arrêté de biotope (par exemple le Bois Saint Martin), les animations devront se dérouler dans le strict respect des interdictions de dérangement de la faune, et de toute action pouvant porter atteinte aux milieux naturels (circulation uniquement sur les chemins dédiés, prélèvements de faune, flore ou minéraux interdits, etc.).

Les animations comportant une activité de pêche ne sont pas éligibles car elles ne relèvent pas de cet appel à projet.

Les animations doivent être proposées les week-ends (du vendredi soir au dimanche soir) ou jours fériés. Les propositions en soirée et en nuitée sont acceptées. Seules les animations organisées dans le cadre d'événements ponctuels (ex, Journée internationale des forêts) peuvent avoir lieu en semaine.

La durée d'animation ne peut être inférieure à 2 heures. Elle est d'une demi-journée ou une journée. Elle ne comprend pas le temps d'installation de l'animation. Une demi-journée d'intervention correspond à environ 3 heures d'animation auprès du public. Une journée correspond à 5 heures d'animation minimum auprès du public.

Les animations doivent se dérouler entre le **22 mars et le 14 décembre 2025**.

C- Le contenu des animations et le public ciblé

Le contenu des animations n'est pas restrictif mais doit pouvoir s'insérer dans les trois grands chapitres de la programmation : S'évader, Découvrir et Faire soi-même.

Il peut avoir trait à la nature, à l'écologie (eau, air, végétaux, animaux, biodiversité, écosystèmes...), aux paysages, à la gestion des espaces naturels (en particulier la gestion forestière), à la mobilité (balade découverte en vélo par exemple), au bien-être, à la culture (photographie, théâtre, musique, création arts plastiques, gastronomie, ...), à l'Histoire... La proposition de chantiers nature peut également être étudiée.

L'objectif de ces animations nature est de cibler un public diversifié, qui peut être classé en trois catégories :

- Le public fréquentant a priori peu les espaces naturels régionaux.
Il a en effet été constaté que les animations « naturalistes » touchent généralement un public déjà sensibilisé. Des sorties telles que les jeux de piste, le Land'art, la musique verte, le géocaching ou encore les balades contées ont été mises en place afin d'**attirer un plus grand nombre de familles**. Aussi, les animations à destination de ce public, plus difficilement mobilisable, devront être attractives et privilégier les activités originales, ludiques, sensorielles et pédagogiques. Île-de-France Nature souhaite développer une participation accrue de cette dernière catégorie de public aux animations nature.
- Le public déjà présent sur les propriétés régionales qui vient pour ses activités de loisirs (détente, promenade, pique-nique, VTT...). Celui-ci n'est ni dans une démarche de sensibilisation ni d'apprentissage. Les animations qui lui seront proposées seront avant tout destinées à le sensibiliser, pour lui faire adopter des comportements respectueux de la nature qui l'entoure, pour l'inciter à pratiquer des activités impactant moins le milieu et tendant vers l'éco-citoyenneté, pour lui faire comprendre les fonctionnalités des aménagements pour mieux les respecter, ... Il s'agira essentiellement d'**animations généralistes**.
- Le public en attente de connaissances approfondies. Il s'agit principalement d'un public averti ayant déjà une sensibilité pour l'environnement et la nature. Les animations qui lui seront proposées permettront de répondre à son désir d'apprentissage et de découverte. Elles seront plutôt **thématiques** que généralistes. Elles pourront aussi être axées sur les modes de gestion des espaces naturels (sylviculture, agriculture, agriculture urbaine...).

Pour plus d'informations, les candidats sont invités à consulter la rubrique « Animations nature » sur le site d'Île-de-France Nature (www.iledefrance-nature.fr).

D- Les critères d'appréciation et la procédure de sélection

Les critères pour la sélection des animations sont les suivants :

- le **caractère attractif et innovant** de l'animation et la **pertinence de son contenu pédagogique** (descriptif précis de la finalité – des objectifs – des actions).
- la **diversité géographique** des animations proposées : l'ensemble des espaces naturels régionaux d'Île-de-France devrait pouvoir être couvert par les animations nature.
- **l'adaptation aux spécificités et aux contraintes de chaque site**, notamment pour les Réserves Naturelles Régionales. Un effort de programmation sur ces dernières sera apprécié.

- la cohérence de l'animation avec **au moins un des trois chapitres de la programmation d'animations nature** (S'évader, Découvrir et Faire soi-même).
- **l'adaptation au public ciblé** (voir article IV-C « Contenu des animations et public ciblé »). La proposition d'animations spécifiques pour les **personnes en situation de handicap** est encouragée.
- l'inscription de l'animation – dans la mesure du possible – dans un **programme évènementiel national** (Fête de la Nature, Nuit de la chauve-souris, Nuit de la Chouette, Jour de la Terre, etc.).
- la résonance de l'animation avec l'identité du site :
 - **l'actualité du site** (ex : projet agro-urbain, programme d'aménagement forestier...), lorsque cela est possible.
 - **le mode de gestion du site**. Les animations axées sur la gestion sylvicole et l'équilibre sylvo-cynégétique, et celles ayant pour support une exploitation agricole (sur un espace naturel régional) seront les bienvenues.
 - **les travaux de renaturation du site**. Ces animations auront pour support le projet d'aménagement mis en œuvre par Île-de-France Nature.
 - **l'histoire du site**. Les animations participant à la découverte du patrimoine historique et culturel du site seront appréciées.
- la **qualité de la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux** dans la conception de l'animation et sa mise en œuvre.
- le **coût de l'animation**.
- Pour les animations déjà réalisées les années précédentes, le taux de participation.

Les chantiers nature seront également les bienvenus. Ils pourront se dérouler sur plusieurs jours si nécessaire.

Seront examinés au cas par cas les projets constitués principalement de dispositifs ou d'installations techniques.

La réalisation des projets ne peut pas avoir de finalités commerciales directes.

La commission technique « Animations nature » (composée d'un membre du Bureau d'Île-de-France Nature, de la Direction générale, de représentants de la Direction de l'Aménagement et de la Gestion, et du Service Communication) sélectionnera les projets de manière à constituer un programme d'animations diversifié dans les approches et les thèmes abordés, et dans le souci d'une bonne répartition des animations sur l'ensemble de la région Île-de-France. Des compléments d'information ou précisions pourront être demandés aux candidats autant que nécessaire.

V – LES ÉTAPES DE L'APPEL À PROJETS

Le porteur de projets saisit, en ligne, sur OpenAgenda, ses propositions au plus tard **le 4/11/2024**.

La sélection finale des animations sera réalisée par la commission technique « Animations nature » d'Île-de-France Nature. Avant la fin du mois de décembre, Île-de-France Nature contactera les porteurs des projets retenus pour finaliser les dates et lieux de réalisation de leurs animations, afin de procéder à la commande de ces animations, sur la base des tarifs indiqués dans les propositions déposées sur l'Open Agenda.

Une convention de partenariat sera ensuite passée entre chaque porteur de projet et Île-de-France Nature en janvier et février 2025. Ce contrat déterminera les termes et les modalités de mise en œuvre des animations nature sur les espaces naturels régionaux.

La réalisation et le suivi des animations se dérouleront de mars à décembre 2025.

VI – LA GESTION DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne sur le site d'Île-de-France Nature (www.iledefrance-nature.fr). Certaines animations pourront être en « entrée libre », sans inscription préalable (ex : cinéma de plein air).

En cas de contexte sanitaire défavorable, le déroulement des animations pourra être adapté par Île-de-France Nature, pour prendre les précautions nécessaires et se conformer aux consignes officielles (jauges, protocole sanitaire, etc.).

VVII – COMMUNICATION

La communication sera réalisée par Île-de-France Nature grâce à la diffusion d'un calendrier regroupant toutes les animations retenues mais aussi par le biais de son site internet, de la presse et des réseaux sociaux.

Tout porteur de projet s'engage, s'il est retenu :

- à accepter et à valoriser toute action de communication (site web, presse, réseaux sociaux, etc.) par Île-de-France Nature de ses animations proposées dans le cadre de la programmation des animations nature ;
- à relayer, via ses éventuelles publications (plaquettes, site internet, réseaux sociaux...) ces mêmes animations : le lien vers la page du site d'Île-de-France Nature, dédiée à l'inscription du public aux animations nature, devra obligatoirement y figurer ; ainsi que le logo d'Île-de-France Nature sauf si contrainte technique ;
- et à soumettre toute action de communication en amont de la diffusion au service communication d'Île-de-France Nature.

Annexe

Liste des propriétés régionales sur lesquelles des animations nature peuvent être proposées dans le cadre des animations nature.

À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

www.iledefrance-nature.fr



LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS